



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B008

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à des prestations de nettoyage et balayage des voiries des zones d'activités de la CPA (n° 14M057 et 14M058)

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à des prestations de nettoyage et balayage des voiries des zones d'activités de la CPA (n°14M057et 14M058)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport porte sur deux marchés visant à assurer la propreté continue des chaussées, trottoirs et dépendances de la voirie communautaire de la Zone d'Activités du Carreau de la Mine à Meyreuil et de la Zone d'Activités de la Bertoire à Lambesc.

Exposé des motifs :

Objet des marchés :

Les marchés présentés ont pour objet le nettoyage des voiries de deux zones d'activités : la Zone d'Activités (ZA) du Carreau de la Mine à Meyreuil et la Zone d'Activités de la Bertoire à Lambesc.

Les prestations concernées sont les suivantes :

- Balayage mécanisé des voiries ;
- Ramassage manuel des déchets ;

- Nettoyage et désinfection des corbeilles ;
- Entretien des grilles et avaloirs.

Le marché concernant la ZA du Carreau de la Mine est destiné au renouvellement d'un marché identique actuellement en cours.

Le marché concernant la ZA de la Bertoire sera notifié et exécuté à compter du transfert dans le patrimoine de la CPA de cette zone actuellement sous gestion de la SEMEPA.

Économie du marché :

En application de l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation comportait l'allotissement suivant :

Lot n°1 : ZA du Carreau de la Mine à Meyreuil (marché n° 14M057)

Lot n°2 : ZA de la Bertoire à Lambesc (marché n°14M058)

Pour chacun des marchés relatifs à ces deux lots, il est prévu une durée d'exécution de 12 mois reconductible 2 fois pour un période identique.

Les marchés sont tous deux passés à prix unitaires et à bon de commande dans la limite des seuils annuels suivants :

Lot n°1 : Minimum 7 500 Euros H.T. / Maximum 9 500 Euros H.T.

Lot n°2 : Minimum 1 000 Euros H.T. / Maximum 2 500 Euros H.T.

Pour chaque marché, les prix sont fermes la première année puis révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché.

Estimation des marchés :

Pour chaque marché, l'estimation annuelle était la suivante :

Lot 1 : 8 965 Euros H.T.

Lot 2 : 3 040 Euros H.T.

Mise en concurrence :

Dans la mesure où ces deux marchés relèvent d'une unité fonctionnelle dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée, c'est la procédure de l'appel d'offre ouvert,

définie aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE
- BOAMP
- LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 %

Valeur Technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 décembre 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°14M057 à la société SILIM pour un montant estimatif tiré du DQE de 9 409 € HT soit 11 291,50 € TTC ;
- le marché n°14M058 à la société SILIM pour un montant estimatif tiré du DQE de 3 602,50 € HT soit 4 323 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 ,57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 5 décembre 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 14M057 à la société SILIM pour un montant estimatif tiré du DQE de 9 409 € HT soit 11 291,50 € TTC sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 14M058 à la société SILIM pour un montant estimatif tiré du DQE de 3 602,50 € HT soit 4 323 € TTC sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites en section fonctionnement du Budget de la CPA Fonction 90 Nature 21 712 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à des prestations de nettoyage et balayage des voiries des zones d'activités de la CPA (n° 14M057 et 14M058)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015